



URCSH
SECTION 1B

REGLEMENT TECHNIQUE POUR LES ASSISTANTS « CIVIL » LORS DES CONCOURS DE RING

1. Le but de ce règlement

- Poursuivre l'uniformité dans le travail du civil.
- Donner un manuel afin de stimuler et former l'assistant « civil » jusqu'à un collaborateur capable et sportif qui peut effectuer correctement le travail imposé, afin de conserver les qualités du dressage et du chien et les stimuler.
- Rendre l'exercice du civil plus clair et compréhensible pour les amateurs de ring et le public.
- La poursuite de l'apprentissage des assistants « civil » déjà en fonction.

2. Les compétences de l'assistant « civil »

- Un esprit sportif et honnête
- Une bonne forme physique et spirituelle
- La ponctualité
- Une bonne compréhension dans le travail
- Entretien le matériel du civil

3. Caractéristiques des vêtements (voir ci-dessous)

- La protection du civil doit être fabriquée de telle manière qu'elle permette une bonne capacité de mouvement tout en offrant une protection optimale.
- Les chaussures sont importantes pour le travail de l'assistant « civil ». Elles doivent être adaptées au mieux à l'état du terrain.
- Les chaussures de football (uniquement avec des studs en plastique) ou des chaussures de travail avec des semelles antidérapantes empêchent de glisser dans des terrains boueux.
- Dans tous les cas, les lacets doivent être attachés avec soin. Ici, on peut même les coller.
- La poitrine et le ventre seront protégés par une protection en caoutchouc suffisamment épaisse pour amortir les coups. Au dos du caoutchouc, on trouvera une mousse épaisse ou du latex pour éviter de blesser le chien et permette à l'assistant de recevoir convenablement les chiens.
- Deux protections (en-dessous des manches), le plus souvent fabriquées en cuir et/ou en feutre, protégeront les bras des contacts durs des chiens.
- Une protection pour le bas ventre (coquille utilisée en karaté par exemple).
- Des vêtements qui seront fermés et qui cacheront les protections.

4. Le concours

Au début du concours, l'assistant « civil » se présentera au jury :

- Au moment demandé.
- Dans un bon état de préparation physique et morale. L'utilisation d'alcool avant ou pendant le concours est exclu.
- Avec le matériel décrit ci-avant dans un état impeccable.
- Avec son brevet d'assistant « civil » et son carnet d'assistant.
- Pendant le concours, l'assistant « civil » se conforme aux dispositions générales suivantes :
 - L'assistant « civil » ne fera aucun commentaire sur la garde d'objet à moins qu'il lui soit demandé par le jury.
 - Il reste à l'endroit désigné par le jury et effectue le travail qui lui a été attribué.

Règles au cours du travail

Au début

L'assistant « civil » réalisera son travail à la place, de la manière et au moment précis indiqués par les juges.

L'exercice débutera à une distance minimum de 5 mètres de l'objet gardé (même si celui-ci ne se trouve pas au milieu des ronds).

Il attendra à chaque fois le signe des juges pour débiter son travail.

Le travail

L'assistant « civil » se rendra vers l'objet de la même manière pour tous les chiens. Il le fera de la manière précise indiquée par les juges.

Afin de prévenir les éventuelles blessures, il évitera de se rendre de manière brutale vers le chien.

Lorsque le chien attaque :

- Au minimum un bras, de préférence les deux, sera placé à l'horizontale à hauteur de la poitrine afin de compenser l'attaque. Dans tous les cas, les juges veilleront à ce qu'au moins un bras soit libre.
- Avancera normalement dans l'exercice imposé jusqu'à ce que le chien frappe et ne s'arrêtera pas.
- Ne se retournera pas, entièrement ou partiellement (à l'exception lorsque le chien évite et risque d'attaquer latéralement).
- Tiendra le barrage ou le fera bouger de la manière indiquée par le jury.
- N'évitera jamais complètement ou partiellement le chien.
- Lorsque le chien ne touche pas l'assistant « civil », il enlèvera immédiatement l'objet et reculera jusqu'à l'extérieur des cercles. Il pourra repousser le chien avec l'objet enlevé d'une façon non-brutale.
- Dans ce cas, lorsque le chien arrive à toucher l'assistant « civil », ce dernier posera immédiatement l'objet et reculera. L'endroit où est posé l'objet deviendra le centre des nouveaux cercles (imaginés). Le deuxième essai peut alors être entamé en se basant sur les nouveaux cercles.
- Quand le chien continue à frapper en dehors des cercles, l'assistant « civil » restera immobile à l'extérieur des cercles jusqu'à ce que les juges sonnent la fin de l'exercice.

La finition

Après la « frappe », il :

- Reculera immédiatement en ligne droite jusqu'à l'extérieur des cercles, afin de se rendre à l'endroit indiqué.

Remarques importantes durant la « garde d'objet »

- Durant le premier essai, l'assistant « civil » doit éviter d'abandonner un ou plusieurs objets/barrages dans les cercles (à l'intérieur des 3,5 mètres).
- Durant le deuxième essai, l'assistant « civil » peut abandonner un objet/barrage dans les cercles, tant qu'il n'y a pas de danger pour le chien de se blesser en emportant l'objet/barrage.
- Si l'assistant « civil » doit jeter un ou plusieurs objets/barrages vers le chien, il doit s'informer auprès du jury de la manière ou il doit le faire (sur ou à côté du chien, à l'intérieur ou à l'extérieur des cercles).
- Si l'assistant « civil » doit parler au cours de l'essai, il le fera de la même manière pour tous les chiens (intonation, intensité, ...).
- Un deuxième objet peut être placé à l'extérieur des cercles au moins à 1,5 m du dernier rond (au moins 5 mètres de l'objet).

- Lorsque que lors d'un essai, une corde, un bâton bougeant est utilisé, ceci sera réalisé à l'identique pour tous les chiens.
- Entre les deux essais, l'assistant « civil » attendra avant d'entamer la prochaine tentative.

Exemples de matériel de protection



Coquille de karaté



Protection des bras



Protection de la poitrine et du ventre (